

Délibération n° DEL_2026_092



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 9 JUILLET 2026)**

Date de convocation : 1 juillet 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 30
Nombre de pouvoirs : 4

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 09 juillet 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BONNEMASON Bernard, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. CAILLEAUX Francis, Suppléant de M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, M. LASSALLE Christian, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy

Pouvoirs :

Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme SANCHOU Alexandra
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme GRISMONDI Muriel donne pouvoir à M. LASSALLE Christian

Absents ou excusés :

M. GABASTON Jean-Pierre, Mme OMPRARET Fabienne, Mme MAYSOUNABE Amandine

Secrétaire de séance : Mme LASIERRA Hélène

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 ET DU BUDGET PRIMITIF 2026
DE L'ÉPIC ABATTOIR D'OSSAU**

RAPPORTEUR : Mme MOULAT Monique, Vice-Présidente en charge du développement économique et de l'attractivité territoriale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

L'abattoir d'Ossau est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Conformément à l'article R. 2221-52 du code Général des Collectivités Territoriales, partie réglementaire, le compte financier affirmé sincère et véritable, daté et signé par le comptable, est transmis pour information à la collectivité de rattachement dans un délai de deux mois à compter de la délibération du conseil d'administration.

Par délibérations en date du 27 mai 2026, le Conseil d'Administration de l'Abattoir d'Ossau a débattu sur le compte administratif 2025 et le budget primitif 2026,

La balance générale des comptes de l'exercice 2025 se présente de la manière suivante :

	Prévisions 2025	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Résultats de clôture 2025 sans les reports	Reports année N-1	Résultats cumulés	
Investissements						
Dépenses	50 275,00 €	41 119,65 €			41 119,65 €	- 33 499,58 €
Recettes	50 275,00 €	48 428,84 €	7 309,19 €	68 969,96 €	117 398,80 €	
Fonctionnement						
Dépenses	669 554,18 €	795 726,61 €	- 112 170,22 €		795 726,61 €	
Recettes	669 554,18 €	683 556,39 €		78 670 ,64 €	762 227,03 €	76 279 ,15 €
TOTAL						42 779,57 €

Le budget primitif 2026 est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissements	
Dépenses	48 428,84 €
Recettes	48 428,84 €
Fonctionnement	
Dépenses	688 442,00 €
Recettes	688 442,00 €

Considérant que, selon l'article 15 des statuts de l'EPIC Abattoir d'Ossau, le budget primitif 2026 et le compte administratif 2025 ont été présentés en conseil d'administration en date du 27 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2025 et le budget prévisionnel 2026 de l'EPIC Abattoir d'Ossau.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
 Jean-Paul CASAUBON